

12442/19

(OR. en)

PRESSE 47
PR CO 47

RÉSULTATS DE LA SESSION DU CONSEIL

3714^e session du Conseil

Transports, télécommunications et énergie

Questions relatives à l'énergie

Bruxelles, le 24 septembre 2019

Présidente **Katri Kulmuni**
ministre finlandaise de l'économie

P R E S S E

Rue de la Loi 175 B – 1048 BRUXELLES Tél. +32 (0)2 281 6319 / 6319 Fax +32 (0)2 281 8026
press.office@consilium.europa.eu <http://www.consilium.europa.eu/press>

SOMMAIRE¹

POINTS AYANT FAIT L'OBJET D'UN DÉBAT

Plans nationaux en matière d'énergie et de climat	3
Le secteur de l'énergie au-delà de 2030: vers la neutralité climatique.....	4
Divers	5
– Sécurité de l'approvisionnement en gaz naturel.....	5
– Initiative pour l'hydrogène.....	5
– Modernisation et révision du traité sur la Charte de l'énergie	5
– Mise en œuvre des recommandations en matière de sûreté nucléaire formulées dans le rapport UE d'examen par les pairs des "tests de résistance" de la centrale nucléaire biélorusse	5

AUTRES POINTS APPROUVÉS

TRANSPORTS

– Qualifications professionnelles dans le secteur de la navigation intérieure.....	6
--	---

SANTÉ

– Teneurs maximales en acide érucique et en acide cyanhydrique dans certaines denrées alimentaires.....	6
– Teneurs maximales en citrinine dans les compléments alimentaires à base de levure de riz rouge fermentée <i>Monascus purpureus</i>	7

AFFAIRES ÉCONOMIQUES ET FINANCIÈRES

– Régime de la TVA: dérogations accordées à des États membres	7
---	---

¹ • Lorsque des déclarations, des conclusions ou des résolutions ont été formellement adoptées par le Conseil, cela est indiqué dans le titre du point concerné et le texte figure entre guillemets.
• Les documents dont la référence est mentionnée sont accessibles sur le site internet du Conseil <http://www.consilium.europa.eu>.
• Les actes adoptés comportant des déclarations au procès-verbal accessibles au public sont signalés par un astérisque; ces déclarations sont accessibles sur le site internet du Conseil mentionné ci-dessus ou peuvent être obtenues auprès du Service de presse.

POINTS AYANT FAIT L'OBJET D'UN DÉBAT

Plans nationaux en matière d'énergie et de climat

Le Conseil a procédé à un échange de vues sur l'évaluation que la Commission européenne a réalisée au sujet des projets de plans nationaux en matière d'énergie et de climat (PNEC). Les ministres ont principalement discuté de la manière de faire en sorte que les niveaux d'ambition des contributions nationales affichés dans les PNEC définitifs permettent d'atteindre les objectifs que l'UE s'est fixés pour 2030.

Les délégations se sont, dans une large mesure, félicitées d'avoir l'occasion d'examiner les recommandations adressées aux États membres dans la [communication de la Commission sur les projets de PNEC](#). Les ministres ont exposé les actions que mènent leurs États membres respectifs en vue de la présentation des PNEC définitifs d'ici la fin de l'année. Plusieurs délégations ont annoncé des contributions et une ambition nationales accrues en matière d'énergies renouvelables et d'efficacité énergétique. Un certain nombre d'États membres ont souligné que la disponibilité et l'accessibilité du financement et des règles adéquates relatives aux aides d'État étaient indispensables pour parvenir à la neutralité climatique. Une convergence de vues s'est dégagée sur le fait que la collaboration entre les États membres et avec la Commission était essentielle pour atteindre les objectifs collectifs que l'UE s'est fixés pour 2030.

Outre les PNEC, le débat a également porté sur le rôle que le Conseil devrait jouer dans le cadre du mécanisme de gouvernance de l'union de l'énergie. Il a montré que les États membres veulent que le Conseil joue un rôle actif, en accompagnant et en suivant le processus d'élaboration et de mise en œuvre des PNEC en ce qui concerne les questions politiques liées au mécanisme de gouvernance. La présidence a indiqué que le Conseil devrait revenir régulièrement sur ce sujet.

Le débat s'est fondé sur un document d'information élaboré par la présidence, posant deux questions:

- 1) Quels progrès les États membres ont-ils réalisés pour combler les écarts d'ambition qui ont été relevés dans leurs projets de plans nationaux en ce qui concerne
 - a) l'efficacité énergétique, et
 - b) les énergies renouvelables?

- 2) Étant donné que le mécanisme de gouvernance prévu dans le règlement sur la gouvernance est un nouveau processus, selon quelles modalités le Conseil devrait-il remplir son rôle dans ce processus important afin d'atteindre collectivement les objectifs de l'UE en matière d'énergie et de climat pour 2030
- a) avant la mise en œuvre des PNEC définitifs, et
 - b) après la mise en œuvre des PNEC définitifs?

[Note d'information de la présidence](#)

[Plans nationaux en matière d'énergie et de climat \(Commission européenne\)](#)

[Règlement sur la gouvernance de l'union de l'énergie et de l'action pour le climat \(EUR-Lex\)](#)

Le secteur de l'énergie au-delà de 2030: vers la neutralité climatique

Le Conseil a tenu un débat d'orientation sur le thème "Le secteur de l'énergie au-delà de 2030: vers la neutralité climatique". Les ministres ont procédé à un échange de vues sur les moyens de parvenir à la neutralité climatique dans le secteur de l'énergie. La discussion a été large et ouverte. Les ministres ont souligné qu'ils attachent une grande importance à la question de savoir comment parvenir à la neutralité climatique dans les systèmes énergétiques, tout en assurant la sécurité de l'approvisionnement et la stabilité de ces systèmes.

De nombreuses délégations ont insisté sur le fait qu'une transformation majeure des systèmes énergétiques sera nécessaire pour se rapprocher de la neutralité carbone. Il a été souligné que le soutien à la recherche et à l'innovation est une condition préalable essentielle pour développer les technologies nécessaires, comme de meilleures solutions de stockage, des réseaux électriques intelligents et plus intégrés et des transports décarbonés. Les délégations ont également indiqué qu'il était nécessaire d'assurer l'adhésion du public et de maintenir la compétitivité de l'économie européenne afin de parvenir à une transition équitable.

Une vidéo a été projetée au cours du débat, diffusant des interventions de dirigeants d'entreprise, de chercheurs, d'ONG et d'autres parties prenantes qui contribuent activement à la transition énergétique. Le débat s'est inscrit dans le cadre des travaux en cours sur l'avenir du secteur de l'énergie dans une Europe en évolution vers la neutralité climatique.

[Note d'information de la présidence](#)

[Une planète propre pour tous: une vision européenne stratégique à long terme pour une économie prospère, moderne, compétitive et neutre pour le climat](#)

Divers

– ***Sécurité de l'approvisionnement en gaz naturel***

La Commission a communiqué au Conseil des informations sur la sécurité de l'approvisionnement en gaz naturel pour l'hiver 2019-2020. La Commission a souligné que l'UE est bien préparée, le niveau de remplissage des installations de stockage de gaz s'élevant à 97 %. Les négociations trilatérales (UE-Russie-Ukraine) sur l'avenir du transit du gaz à travers l'Ukraine se sont tenues la semaine dernière dans une atmosphère positive et ont créé les conditions nécessaires pour parvenir à un accord avant la fin de l'année. Plusieurs États membres ont proposé de mener un test de résistance de l'UE pour garantir une préparation complète avant l'hiver.

[Note d'information de la Commission](#)

– ***Initiative pour l'hydrogène***

La délégation autrichienne a communiqué des informations sur les derniers développements en ce qui concerne l'initiative pour l'hydrogène. Cette initiative a été lancée en septembre 2018, durant la présidence autrichienne, et vise à maximiser le potentiel offert par l'hydrogène durable pour décarboner le système énergétique et garantir la sécurité énergétique à long terme. La délégation autrichienne a indiqué que la Suède avait été le dernier État membre de l'UE à signer la déclaration.

[Note d'information de la délégation autrichienne](#)

[Texte de l'initiative pour hydrogène et liste des signataires \(pdf\)](#)

– ***Modernisation et révision du traité sur la Charte de l'énergie***

La délégation luxembourgeoise a évoqué la modernisation et la révision en cours du traité sur la Charte de l'énergie et a appelé à mettre davantage l'accent sur le respect de l'accord de Paris au cours du processus de modernisation.

[Note d'information de la délégation luxembourgeoise](#)

– ***Mise en œuvre des recommandations en matière de sûreté nucléaire formulées dans le rapport UE d'examen par les pairs des "tests de résistance" de la centrale nucléaire biélorusse***

La délégation lituanienne a communiqué aux ministres des informations sur la centrale nucléaire biélorusse d'Astravets et sur les résultats des tests de résistance réalisés en Biélorussie.

[Note d'information de la délégation lituanienne](#)

AUTRES POINTS APPROUVÉS

TRANSPORTS

Qualifications professionnelles dans le secteur de la navigation intérieure

Le Conseil a décidé de prolonger le délai prévu pour exprimer des objections à l'égard de la directive déléguée de la Commission complétant la directive relative à la reconnaissance des qualifications professionnelles dans le domaine de la navigation intérieure en ce qui concerne les normes relatives aux compétences et aux connaissances et aptitudes correspondantes, aux épreuves pratiques, à l'agrément de simulateurs et à l'aptitude médicale (doc. [12096/19](#), [11607/19](#) + [ADD 1](#)). Le délai est prolongé de deux mois, à savoir jusqu'au 2 décembre 2019.

SANTÉ

Teneurs maximales en acide érucique et en acide cyanhydrique dans certaines denrées alimentaires

Le Conseil a décidé de ne pas s'opposer à l'adoption d'un règlement de la Commission modifiant et corrigeant le règlement (CE) n° 1881/2006 en ce qui concerne les teneurs maximales en acide érucique et en acide cyanhydrique dans certaines denrées alimentaires. (doc. [11256/19 ADD 1](#))

Ce règlement modifie l'annexe du règlement (CE) n° 1881/2006 en fixant la teneur maximale en acide érucique, y compris l'acide érucique lié dans la graisse, comme suit:

- dans les huiles et graisses végétales mises sur le marché pour la vente au consommateur final ou pour une utilisation comme ingrédients de denrées alimentaires, à l'exception de l'huile de cameline, de l'huile de moutarde et de l'huile de bourrache - 20,0 g/kg;
- dans l'huile de cameline, l'huile de moutarde et l'huile de bourrache - 50,0 g/kg;
- dans la moutarde (condiment) - 35,0 g/kg.

Le règlement modifie également l'annexe du règlement (CE) n° 1881/2006 en fixant la teneur maximale en acide cyanhydrique, y compris l'acide cyanhydrique lié dans les glycosides cyanogènes, dans les amandes d'abricot non transformées entières, broyées, moulues, brisées ou concassées qui sont mises sur le marché pour la vente au consommateur final, à 20,0 mg/kg.

Teneurs maximales en citrinine dans les compléments alimentaires à base de levure de riz rouge fermentée *Monascus purpureus*

Le Conseil a décidé de ne pas s'opposer à l'adoption d'un règlement de la Commission modifiant le règlement (CE) n° 1881/2006 en ce qui concerne les teneurs maximales en citrinine dans les compléments alimentaires à base de levure de riz rouge fermentée *Monascus purpureus*.
(doc. [11213/19 ADD1](#))

Ce règlement modifie l'annexe du règlement (CE) n° 1881/2006 en fixant les teneurs maximales en citrinine dans les compléments alimentaires à base de levure de riz rouge fermentée *Monascus purpureus* à 100 µg/kg.

AFFAIRES ÉCONOMIQUES ET FINANCIÈRES

Régime de la TVA: dérogations accordées à des États membres

Le Conseil a adopté trois décisions d'exécution concernant des mesures dérogatoires spéciales au régime général de la TVA.

Il a autorisé:

- le Portugal à appliquer le mécanisme d'autoliquidation à certaines livraisons de bois (doc. [11496/19](#), [11424/19](#));
 - la Roumanie à continuer d'appliquer le mécanisme d'autoliquidation aux livraisons de certains produits du bois (doc. [11498/19](#), [11426/19](#));
 - la Pologne à proroger l'application des mesures dérogatoires autorisant la limitation de la déduction de TVA pour certains véhicules (doc. [11499/19](#), [11427/19](#)).
-